

L'asile un droit, l'accueil un devoir !

Chercher et bénéficier de l'asile est un droit. C'est ce qu'énonce l'Assemblée générale des Nations unies dans la Déclaration universelle des Droits de l'homme adoptée le 10 décembre 1948. Son article 14 stipule que « *devant la persécution, toute personne a le droit de chercher asile et de bénéficier de l'asile en d'autres pays.* » Ce droit fondamental a été traduit en droit international par la Convention de Genève de 1951. Pensée pour résoudre la question des milliers de réfugiés qui, au sortir de la Seconde Guerre mondiale, erraient encore à travers l'Europe ou étaient entassés dans des camps précaires, cette Convention est devenue la pierre angulaire de la protection internationale des réfugiés. Pourtant, il n'en demeure pas moins que le corollaire de ce droit fondamental, pour tout pays se revendiquant des Droits de l'homme, se traduit comme un devoir, celui d'accueillir les réfugiés en quête de protection. L'arrivée aux portes de l'Europe d'un nombre de plus en plus important d'enfants, de femmes et d'hommes fuyant leur pays en guerre a révélé les insuffisances de la politique européenne et crée une situation de crise entre les États. La vive émotion suscitée par la photo du petit Aylan a dans l'urgence ouvert des questionnements et peut-être fait bouger quelques lignes. J'ose l'espérer ! Toujours est-il qu'aujourd'hui d'autres petits "Aylan" risquent leur vie, parfois la perdent, dans l'indifférence qu'occasionne l'anonymat de leur situation personnelle.

Et que font les Églises ? Elles se mobilisent et veulent apporter leur contribution à cet enjeu humain et sociétal. Elles agissent et interpellent. Ainsi depuis la mi-août, les déclarations des Églises et des institutions ecclésiales nationales ou internationales se multiplient (*). À propos de ces déclarations j'aimerais partager deux remarques.

Souvent dans ces déclarations, les Églises et institutions ecclésiales rappellent que leurs actions ne se font pas dans l'urgence d'un temps médiatique, mais qu'elles s'inscrivent dans la logique d'une mobilisation profonde et continue en faveur de l'accueil des réfugiés. Tel est le cas notamment de la Fédération protestante de France qui, en partenariat avec la Fédération de l'Entraide Protestante, a lancé en septembre 2014 un appel mobilisant pour l'accueil des réfugiés syriens et irakiens, appel auquel l'UEPAL s'est associée. Or force est de constater qu'une part importante de l'offre reste en attente et sans réponse. Comment comprendre cet écart ? Notre pays aurait-il une image dissuasive ? En effet, plusieurs facteurs peuvent pousser à privilégier tel pays plutôt qu'un autre : rejoindre des membres de sa famille ou des amis déjà réfugiés dans un pays européen ; rejoindre un pays connaissant une situation économique dynamique ; rejoindre un pays dont on pense qu'il sera respectueux de l'identité religieuse. Or on peut légitimement penser que la laïcité à la française n'a pas forcément bonne presse ou n'est pas bien comprise en Syrie ou en Irak ! Pour reprendre la mesure de cet écart entre l'offre et la demande, questionner la pertinence de son action au regard des enjeux européens et en intensifier l'ampleur, l'UEPAL a décidé que la question migratoire sera le thème de l'Assemblée de l'Union qui se tiendra le 14 novembre à Metz. Clore cette première remarque sur l'écart entre l'offre et la demande et l'action continue des Églises appelle une autre précision. L'arrivée au comptegoutte des syriens en France est à mettre en regard avec le fait que, par ailleurs, les associations strasbourgeoises, les collectivités et les services de l'État travaillent à la prise en charge tous les mois de l'accueil de 300 nouvelles personnes venant d'autres origines.

Ma deuxième remarque concerne la manière dont les Églises interpellent. Elles cherchent à avoir un regard vrai, lucide et critique sur les enjeux de la situation et sur notre part de responsabilité. Dans leur déclaration "*À propos de la situation actuelle des réfugiés et réfugiées*", les responsables de l'Evangelische Kirche in Deutschland (EKD), d'une part évoquent les causes profondes des mouvements migratoires qui sont nombreuses et complexes (guerres, persécutions de minorités, extrême pauvreté, changements climatiques, États en déliquescence) et d'autre part reconnaissent que nos pays sont "*souvent profondément impliqués dans les raisons qui poussent les gens à fuir*". Par contre, l'appel des Églises s'origine dans une lecture de l'écriture sainte et une vision du monde nourrie par l'Évangile. Ainsi, l'UEPAL ouvre son communiqué en se référant au mot d'ordre de l'année "*Accueillez-vous les uns les autres, comme le Christ vous a accueillis, pour la gloire de Dieu*" (Romains 15, 7). L'EKD a choisi de conjuguer théologie de la création et devoir humanitaire et d'appeler à accueillir ces frères et sœurs de l'humanité tant aimée par Dieu. La Fédération protestante de France, quant à elle, valorise une page d'Évangile peu connue et tirée du premier testament "*Tu aimeras l'émigré comme toi-même*" (Lévitique 19, 34). Plusieurs fois millénaire, cette page méritera encore d'être méditée !

Christian Krieger, vice-président du Conseil de l'Union

(*) voir notamment le travail de la [Churches' Commission for Migrants in Europe](http://www.ccme.be) (<http://www.ccme.be>)